

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE 2015 DE LA DELEGATION APF D'ILLE ET VILAINE

SOMMAIRE :

- Déroulement global de l'AD 2015 (p.1 à 3)
- Les transports en Ile et Vilaine : interventions de Mmes Pommier (Illenoo) et Marie (Handistar) (p.3 à 5)
- Les évolutions de la MDPH : intervention de Mme Ollivault (p.5 et 6)
- Bilan de l'ancien Conseil Départemental par Gwenaëlle Chevalier p.7)
- Réorganisation des Délégations avec Serge Dexet, administrateur, et Jean-François Dietrich, directeur de Région (p.8)
- Rapport d'activités
 - o Opérations ressources (p.9 et 10)
 - o Activités des groupes : Groupe Initiative, Groupes Relais, EPO (p.10 à 13)
 - o Programme des Journées Découvertes (p.14).



I - Déroulement global de l'AD 2015

Le samedi 5 décembre 2015, dès 9h30, les salariés de la Délégation et quelques bénévoles ont accueilli les 68 participants à l'Assemblée Départementale, qui s'est déroulée à Chartres-de-Bretagne, au foyer Handas.

A 10h00, le Directeur de la Délégation, Francis Renard, et la représentante départementale, Sandrine Baot, ont ouvert l'Assemblée et remercié les adhérents et invités présents, notamment Serge Dexet, administrateur, qui a exprimé son plaisir de se déplacer au plus près des acteurs de l'association, même si ces derniers le titillaient parfois. Le Directeur a, ensuite, rendu hommage à un collègue, Bertrand Belurier, parti à la retraite.

La matinée a, tout d'abord, permis d'entendre Lucie Thomas faire le point sur les actions menées par le groupe de parents d'enfants polyhandicapés et évoqué les dernières rencontres sur le thème du **polyhandicap**. Elle revient notamment sur la conférence / débat du 20 novembre dernier à Rennes (voir page « polyhandicap » du site). Elle remercie la Délégation pour son précieux soutien dans ce long combat. Serge Dexet complète cette intervention en indiquant que le Conseil d'Administration reste très vigilant sur le problème des places en structure. L'amendement Creton a pourtant 20 ans mais les difficultés sont toujours aussi récurrentes pour trop de



parents, faute de moyens octroyés par les pouvoirs publics, contraignant même certains à l'exil. Il rappelle que c'est l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui autorise les créations de places et que certains établissements d'accueil se sont rapprochés des structures APF afin de continuer à fonctionner dans le cadre d'une fusion.

Ont, ensuite, été abordés des sujets d'actualité touchant directement les adhérents d'Ille-&Vilaine :

- **Les transports**, abordés, au niveau du département, par Mme Pommier d'Illeno et, pour Rennes métropole, par Anne-Hélène Marie d'Handistar ; sur cette question, en conclusion, Serge Dexet rappelle la revendication des personnes handicapées à pouvoir se déplacer librement, revendication vieille de 40 ans, qui, aujourd'hui, lorsqu'elle commence à être prise en compte, provoque la saturation des services, preuve que le besoin est bien réel. Les efforts faits sont louables mais ils ont trop tardé et les personnes en situation de handicap ne peuvent et ne veulent plus attendre encore !
- **La MDPH 35**, dont les évolutions, notamment en matière de simplification ont été présentées par Mme Thérèse Ollivault, Directrice. Cette dernière a entendu les doléances de certains adhérents (délais de réponse, complexité des dossiers, prises en charge d'aménagements ou d'acquisition de matériel médical, domicile de secours...). Elle a invité certains d'entre eux à la contacter directement par courriel sur leurs situations personnelles.

Les exposés des intervenantes ont donné lieu à des échanges animés et riches en informations (voir p.3 à 6).

La pause du repas a permis, comme à l'accoutumée, de partager un agréable moment de convivialité.

L'après-midi a démarré par le **bilan d'activités de l'ancien Conseil Départemental**, présenté par Gwénaëlle Chevalier, ancienne représentante (lire ce bilan p.7). Elle a également annoncé, pour le 27 février 2016, l'organisation d'une rencontre entre les 4 CAPFD de la région et le CAPFR (Conseil de Région). Elle précise que Jean-Yves Le Hoüezec, Stéphane Rigault et elle-même, ont été désignés pour représenter le CAPFD 35 au CAPFR. Francis Renard a remercié l'ensemble des membres de l'ancien Conseil Départemental (CD) et informé que Sébastien Fravallo et Dimitri Kasprzak participeront au nouveau Conseil en tant que membres invités, représentants des personnes en difficultés d'élocution. Des applaudissements nourris ont salué le travail accompli par l'ancien CD.

L'Assemblée s'est poursuivie autour d'un sujet brûlant : **la réorganisation des Délégations et leur avenir**. Après le point fait par Serge Dexet, administrateur, sur l'historique et l'actualité de cette réorganisation, les interventions des adhérents ont exprimé beaucoup d'insatisfaction et de déceptions (voir p.8).

Le rapport d'activités a occupé, ensuite, le reste de l'après-midi. Les adhérents ont entendu les salariés et les bénévoles responsables d'activités faire le bilan de l'année écoulée. Sont intervenus (l'ordre a été quelque peu bousculé par les impératifs des uns et des autres) :

- Les opérations ressources : Catherine Poulain (voir p.9 et 10),
- Les sorties découverte : René Lefeuvre a récapitulé les 8 sorties proposées en 2015 aux adhérents : il a confirmé la prise en charge, par la Délégation, d'une partie (la moitié environ) du coût de chaque sortie. Il a ensuite donné la liste des 8 sorties prévues en 2016 (voir p.14). A l'issue de ce bilan, Francis Renard a remercié René Lefeuvre et Elisabeth Renaud pour tout le travail accompli et leur dévouement.

- Le groupe Entraide Polio Ouest (EPO) : Monique Berlan a fait le bilan de l'activité du groupe (voir p.13) qu'elle anime avec Daniel Morin et a invité chacun à visiter la page réservée au groupe EPO sur le site www.apf35.com pour y retrouver ce bilan et les autres actualités du groupe.
- Le Groupe « Initiatives » (GI) : Charlotte Formi et Martine Labourdique ont témoigné des activités du groupe sur l'année écoulée (voir p.10 et 11). Cécile Cottebrune-Desbats, Chargée de mission à la Délégation, et Yvon Nouël sont revenus sur le baromètre départemental de l'accessibilité qui, cet automne, a connu un franc succès et sera suivi, en 2016, par la caravane de l'accessibilité.
- Les Groupes Relais (GR) : pour Vitré, Nelly Baguelin ; pour Chateaubourg, Cécile Cottebrune-Desbats au nom de Mr Maillet, absent ; pour Tremblay/Fougères, Pascal Royer ; pour Saint Malo/Dinard, Louis Le Guern ; pour Redon, Claire Barbu. Ils ont chacun souligné les points marquants de l'activité de leur GR et présenté leurs axes de travail et d'évolutions (voir p.11 et 12).

Francis Renard a également évoqué le groupe Amitié, menée par Anne de Frémond, absente ce jour, qui se réunit tous les lundis après-midi autour de jeux de société et l'activité Loisirs qui, en l'absence de Stéphanie André, a pu être maintenue grâce à des volontaires qui ont accepté d'encadrer les activités de loisirs ou d'Handisport.

Vers 17h00, la représentante départementale, Sandrine Baot, et Serge Dexet, administrateur, ont clôturé l'Assemblée. L'administrateur a assuré qu'il serait le porte-parole de nos revendications, notamment celle concernant le mi-temps supplémentaire demandé pour le développement des missions associatives et Sandrine Baot a remercié l'ensemble des acteurs et des participants en rappelant les dates des prochains rendez-vous.

II - Les transports en Ille et Vilaine

Le réseau départemental Illenoo Après avoir rappelé le cadre réglementaire et ses évolutions dans le domaine de l'accessibilité des transports (report et assouplissement des normes), Mme Pommier, responsable du réseau autocar d'Illenoo a précisé que les normes avaient été assouplies et l'obligation d'accessibilité pouvait être reportée de 5 ans. Elle ajoute que la société Illenoo a obtenu un délai supplémentaire d'un an pour déposer son Ad'ap. Elle a exposé ensuite les actions menées par le Département : concernant le transport scolaire, il a été décidé de conserver le réseau actuel de transports dédiés aux personnes en situation de handicap car il fonctionne plutôt bien et les retours des parents sont satisfaisants ; pour le transport interurbain, quatre axes d'intervention ont été identifiés : 1. l'information des usagers : affichages adaptés, livraison Illenoo, girouettes, tarification réduite, la centrale de mobilité Illenoo service ; 2. l'information et la formation des conducteurs et des agents d'accueil des gares routières ; 3. l'équipement des 190 véhicules : annonces sonores et visuelles, équipements adaptés aux PMR progressifs lors des renouvellements du parc ; 4. l'aménagement des points d'arrêts : 630 arrêts ont été équipés entre 2011 et 2013, toutefois seuls 15 arrêts sont réellement accessibles. La représentante d'Illenoo revient sur l'information des usagers en situation de handicap grâce, notamment, à la mise en place de la centrale de mobilité : un n° de téléphone dédié avec des opérateurs chargés de répondre (de 6h à minuit 7jrs/7) aux demandes de transports par le moyen le plus adapté au type de handicap (transport régulier ou dédié) et de préparer le voyage, mais aussi un site internet dont l'accessibilité à tous a été étudiée avec le collectif Handicap 35. Pour le transport des personnes à mobilité réduite, un petit véhicule est, depuis 2011, mis en œuvre sur 6 lignes : (1a) Paimpont/Rennes, (7) Dinard/Dinan/Rennes, (9a)



0 810 35 10 35

Service gratuit
+ prix appel

7j/7 de 7h à minuit (sauf le 1^{er} mai)

www.illenoo-services.fr

Fougères/Rennes, (9b) Liffré/Rennes, (14)
Servon-sur-Vilaine/Rennes, (16) Saint-
Briac/Saint-Malo. Ce service fonctionne sur
réservation, via la centrale de mobilité et
emprunte les mêmes horaires et arrêts que la

ligne classique (128 réservations en 2014). Elle reconnaît cependant que ce service exige de la personne en situation de handicap une anticipation de son voyage et que l'objectif d'Illenoo est bien de rendre le réseau Illenoo totalement accessible à l'ensemble des usagers. Elle explique toutefois que les contraintes imposées aux transports par car sont plus importantes que pour les bus (sortie du conducteur pour actionner la palette, ancrage du fauteuil, validation du titre de transport...) et impliquent un surcoût (aménagements, formations...) important supporté par la collectivité. En 2015, 90 % du parc de véhicules des lignes régulières est accessible aux personnes à mobilité réduite, chaque car disposant d'un emplacement réservé. Le Département a, par ailleurs, engagé un plan de mise en accessibilité des arrêts, en particulier ceux identifiés comme prioritaires (454 sur 794) et propose un accompagnement, technique et financier, aux communes afin d'aménager leurs points d'arrêts car grand nombre d'entre eux sont sur des voies communales. Mme Pommier reconnaît que c'est là le point noir dans la mise en accessibilité du réseau car, actuellement, une quinzaine d'arrêts seulement répondent aux normes légales d'accessibilité mais elle annonce toutefois l'ouverture du réseau à toutes les personnes en situation de handicap, sans réservation préalable, à compter du 1^{er} janvier 2016. Des pictogrammes renseigneront sur l'accessibilité du véhicule ou de l'arrêt. Mme Pommier précise que les petits véhicules adaptés (4 actuellement, 6 bientôt) seront maintenus, pour la desserte des arrêts qui n'auront pu être aménagés ou en cas de plusieurs usagers en fauteuil roulant. Les échanges qui ont suivi cette présentation ont montré l'exaspération des adhérents face aux délais reportés en 2021 alors qu'ils attendent depuis 40 ans de pouvoir librement se déplacer. Ils témoignent du fait que des conducteurs leur aient opposé leur manque de formation. Des parents voudraient que l'objectif des transports scolaires puisse être que leurs enfants puissent partager le même transport que leurs camarades. Sur ce point, Mme Pommier informe qu'une collaboration est en place avec la MDPH, afin que des enfants, en fonction de leur handicap, puissent intégrer le réseau classique de transports scolaires. Une adhérente regrette que Cap Malo, qui est une zone commerciale et culturelle très bien aménagée pour les personnes en situation de handicap, ne soit pas desservi par un transport accessible. Mme Pommier annonce qu'il s'agit d'un objectif prévu dans le plan de développement de la société pour l'automne 2016. Un adhérent déplore l'absence de transports adaptés à partir de Redon ; Mme Pommier reconnaît qu'Illenoo ne dessert pas Redon et s'arrête à Pipriac. Il s'agit d'un choix politique ; Illenoo essaie de travailler le plus possible avec les communautés de communes mais celle de Redon n'a pas souhaité mettre en place un réseau de transport adapté. Le transfert de cette activité à la région permettra peut-être de développer l'offre dans ce secteur. Elle confirme, qu'en matière de compétence, c'est la région qui va, à compter du 1^{er} janvier 2017, prendre en charge les transports interurbains à l'exception des transports scolaires qui resteront sous la compétence du département ; la région aura alors la responsabilité de la mise en œuvre de l'Ad'ap déposée par Illenoo ; Rennes métropole continuera de gérer les transports sur son territoire.

1. La société Handistar

Anne H  l  ne Marie, Directrice d'handistar,   voque la mont  e en charge du service depuis quelques ann  es. Elle rappelle les conditions d'acc  s au service (commission...) et liste les derni  res   volutions : un nouveau serveur vocal et la possibilit   pour les usagers d'avoir la confirmation de leurs horaires de transport gr  ce    un identifiant, le jour m  me ou la veille du transport ; une   quipe d'op  rateurs plus   toff  e (8    ce jour) ; un nouveau dispositif embarqu  , actuellement en exp  rimentation sur 4 v  hicules, qui permettra une information rapide sur les difficult  s de circulation par ex. ; un formulaire de r  servation en ligne sur le site d'handistar. Les adh  rents pr  sents d  plorent les listes d'attente de plus en plus fr  quentes et l'ins  curit   qui en d  coule pour les usagers. La Directrice, tr  s consciente du probl  me, esp  re que l'augmentation du nombre des op  rateurs permettra de limiter ces listes d'attente en travaillant davantage en amont mais elle reconna  t que le service a atteint ses limites, victime de son succ  s. Elle informe que 95 % des personnes mises en attente voient leurs demandes satisfaites mais convient qu'il reste 5 % de refus. Elle signale qu'une r  flexion est en cours pour accompagner certains usagers susceptibles d'utiliser les lignes r  guli  res de la Star. Elle annonce,    cet   gard, la demi-journ  e « portes ouvertes », organis  e par la Star    l'intention des personnes    mobilit   r  duite, le 10 d  cembre 2015. Au niveau de l'usage du service, les questions de la prise en charge des personnes   g  es et de la non prise en charge des personnes en situation de handicap mental sont pos  es.



III – Les   volutions de la MDPH



Mme Ollivault, Directrice de la MDPH, a fait un bref **rapport d'activit  s** en faisant remarquer, qu'en 2006, la MDPH 35 comptait 35 salari  s et qu'il y a aujourd'hui 83   quivalent temps plein (90 salari  s). La MDPH est devenue pluri-institutionnelle avec des intervenants du d  partement, de l'  ducation Nationale, de l'ex DDASS, de la Mutualit   35, de DIRECCTE et du champ associatif. Elle   voque   galement une activit   tr  s soutenue (+ 10 % en trois ans) avec, en 2014, une moyenne de 350 appels et 80 personnes accueillies par jour avec pourtant une am  lioration tr  s sensible du taux de r  ponse (80 % de r  ponse contre 30 % au d  but) sans oublier les questions pos  es sur le site Internet, de plus en plus fr  quent  . Mme Ollivault signale une augmentation sensible des demandes li  es    l'insertion professionnelle et un grand nombre de dossiers d'orientation (presque 13 000 concernant les enfants en 2014, plus encore pour les adultes) ; les dossiers PCH sont aussi en forte augmentation (6 M   en 2006, 23 M   en 2014) ainsi que les demandes de RQTH et d'AAH. Elle ajoute que sur les 3 800 demandes de PCH, 50% se concluent par un refus, ce qui, en raison de la charge de travail et des frustrations induites, a suscit   une r  flexion sur l'am  lioration de l'information quant aux conditions d'  ligibilit  . Elle commente la baisse d'activit  s en 2014 par rapport    2013 en disant qu'elle est due au travail de d  mat  rialisation des dossiers (env. 80 000). Elle explique que la MDPH est au bout de ses capacit  s et qu'il est devenu n  cessaire d'optimiser ses pratiques en simplifiant ses proc  dures. Ce bilan a   t   suivi
La Directrice de la MDPH a ensuite pr  sent   les **mesures de simplification des proc  dures administratives** pour les handicaps, moteurs, sensoriels ou psychiques,

aits « fixés ». Ces mesures de simplification ont pour but de se détacher du cadre strictement médical et de libérer du temps administratif pour le réinvestir sur les missions de suivi et d'accompagnement. Mme Ollivault précise que la MDPH a voulu aller au devant de la loi pour soulager les personnes en situation de handicap et leurs familles des lourdes contraintes administratives. Dans les mesures de simplification, la prestation de compensation du handicap (PCH) ne serait pas concernée car cette prestation est, par nature, évolutive. Les prestations compatibles seraient la délivrance de cartes (invalidité, stationnement), les orientations en établissement et certaines allocations comme l'AAH. Les axes de simplification concerneraient la durée d'attribution (allongement de la durée de validité ou octroi à titre définitif) et la production de certaines pièces exigibles, en particulier lors des demandes de renouvellements (simplification applicable aussi pour la PCH). Des adhérents présents déplorent même d'avoir à renvoyer plusieurs fois le même document pour une même demande. Une notice d'informations, destinée aux usagers pour leur présenter le circuit d'une demande, a également été modifiée. D'autres mesures comme le développement du partage d'informations avec les usagers et les organismes sociaux ou l'adaptation des formulaires (notamment celui concernant les enfants) sont envisagées. Sur l'intervention d'un adhérent concernant les abus et triches dans l'utilisation des cartes de stationnement, Mme Ollivault indique qu'un projet « Go carte » est actuellement dans les cartons du Ministère, qui fera office, à la fois, de carte de stationnement européenne et de carte de priorité, mais sera beaucoup plus sécurisée. Elle précise, qu'après la dématérialisation des dossiers, le second chantier qui s'ouvre est leur codification (classification selon la pathologie). Cette opération permettra, à terme, aux usagers de pouvoir consulter leurs dossiers. Un préalable est cependant nécessaire : celui de l'harmonisation des systèmes d'informations des MDPH, actuellement à l'étude. Mme Ollivault a ensuite détaillé certaines mesures de simplification en indiquant leur état d'avancement. Serge Dexet est intervenu pour constater que ces mesures de simplification, très utiles autant pour la MDPH que pour ses usagers, auraient pu être évitées si les règles, moins coercitives applicables il y a une quinzaine d'années, avaient été maintenues au lieu d'être durcies.

Mme Ollivault a annoncé que la MDPH s'était portée candidate pour être territoire pionnier, afin de mettre en œuvre le **dispositif « 0 sans solution »**, issu du rapport Piveteau, pour les personnes en situation complexe. Ce dispositif sera généralisé à toutes les MDPH en 2017. Il s'agit, dans les situations critiques, lorsque l'orientation cible ne peut pas être mise en œuvre immédiatement (placement en ESAT, IME...), de proposer des solutions intermédiaires et de mettre en place un Plan d'Accompagnement Global (PAG) personnalisé avec un référent, afin d'éviter des ruptures de parcours et aussi une multiplicité des passages en « commissions des situations critiques » (2 réunions par trimestre pour étudier principalement les situations présentant des troubles psychologiques ou psychiatriques). L'objectif est de pouvoir, en fonction de l'évolution des besoins de la personne, changer de cap, passer d'une orientation à l'autre, sans que la MDPH n'ait à chaque fois à se prononcer. Le principe de transversalité doit s'appliquer et c'est à la MDPH d'organiser ces tables rondes pluridisciplinaires voire pluri-institutionnelles pour le financement (ARS...). Par ce dispositif, la MDPH va pouvoir travailler sur l'accompagnement, le projet de vie des personnes, objectifs de la loi de 2005, que les contraintes liées à ses moyens et son activité n'avaient pas permis jusque là. Il ne s'agit pas, à ses yeux, d'un constat d'échec mais d'une étape, d'une maturation.

Enfin, sur la question posée par Serge Dexet relative à la **transformation des MDPH en MDA** (Maison De l'Autonomie), Mme Ollivault a évoqué la rencontre récente avec l'APF et le Conseil Départemental et redit la volonté politique de préserver la spécificité de la prise en charge des personnes handicapées et le maintien, malgré les contraintes budgétaires supplémentaires, des financements prévus, destinés au handicap, à un haut niveau.

IV - Bilan d'activités du CD 2012-2015

Un nouveau Conseil A.P.F. de Département (CAPFD) a été mis en place en septembre 2015 ; avant de passer le relais à une nouvelle équipe, l'ancienne équipe a voulu tirer le bilan de son activité sur les trois années qui ont précédé.

De ce bilan, il ressort :

- Des points positifs :
 - une activité soutenue puisqu'on compte en moyenne 11 réunions par an de l'équipe.
 - Une ambiance plutôt harmonieuse entre les membres, et une bonne complémentarité entre la représentante et son suppléant.
- Mais aussi des difficultés, parmi lesquelles on peut retenir :
 - certains élus se plaignent de ne pas pouvoir bénéficier de toute l'aide dont ils auraient besoin en raison de leur handicap
 - un rythme de rencontre trop soutenu pour certains élus : à la fin du mandat, il n'était pas rare d'avoir des Conseils Départementaux réunissant moins de 10 élus (au lieu de 15)
 - les injonctions du siège peuvent parasiter l'action départementale et locale : c'est en particulier le cas de la réflexion sur la réorganisation des Délégations qui a demandé beaucoup de temps et beaucoup d'énergie pour finalement aboutir à un résultat très décevant.

Outre la mobilisation sur les actions ressources, le travail du Conseil Départemental s'est orienté dans plusieurs directions

- organiser la mobilisation sur les dossiers prioritaires comme l'accessibilité et l'accès aux droits pour les personnes en situation de handicap.
- Organiser la représentation dans les différentes instances : MDPH, ARS, groupes de travail du Conseil Départemental, commissions communales
- assurer le lien constant avec les adhérents dans les groupes relais, le groupe initiatives, l'Assemblée Départementale, les réunions thématiques à la Délégation. L'utilisation des différents moyens de communication ont été mis à contribution pour y parvenir : courrier, phoning, journal Han'dizou, site APF35. Le travail est toujours à recommencer car la mobilisation des adhérents est parfois très en-dessous de ce qu'on aurait pu espérer.

Le Conseil A.P.F. de Département qui termine son mandat laisse aux soins du nouveau un certain nombre de dossiers à suivre avec attention :

- la démarche d'amélioration de la qualité est déjà bien avancée au sein de la Délégation ; c'est un dossier dont l'ancien CAPFD ne s'est pas vraiment saisi ; il revient au nouveau CAPFD d'être plus vigilant.
- Un réseau de groupes relais qu'il reste à renforcer et à compléter (en particulier sur le sud du département).
- Les relations au sein du réseau A.P.F. sont souvent peu satisfaisantes. Elles devront évoluer si on veut parvenir aux mutualisations recommandées lors de la réorganisation :
 - relations très inégales avec les établissements et services
 - articulation quasi inexistante avec le niveau régional, à part une simple information mutuelle.

V - La réorganisation des Délégations



Serge Dexet, administrateur de l'APF, revient, en préambule, sur quelques points soulevés dans le bilan de l'ancien Conseil Départemental (CD). Il signale que le Conseil d'Administration (CA) réfléchit sur les moyens de compensation qui pourraient être accordés aux élus des CD pour les aider à exercer leur mandat. Il a également entendu les questions et insatisfactions des adhérents sur la reconduction « contraignante » de l'opération Handidon qui, en 2014, avait pourtant été présentée comme exceptionnelle et reconnaît qu'il y a eu, en ce domaine, un problème de communication. Il a abordé

ensuite la question de la réorganisation des Délégations : celle-ci a été initiée par le CA en raison d'un important déficit budgétaire de 3 M€ (sur 700 M€) dû, principalement, à la baisse globale des dons et au fonctionnement associatif des Délégations. Il reconnaît que certaines, comme celle d'Ille-et-Vilaine, sont en bonne santé financière mais la solidarité doit jouer. Le CA a refusé de supprimer des postes ou de restructurer sans recourir à la concertation. Il précise que la restructuration future met au premier plan la notion de territoire. Celui-ci pourra, en effet, comprendre plusieurs départements. Les Délégations ne pourront plus se permettre de fonctionner individuellement. Jean-François Dietrich, Directeur de Région, précise que la représentation départementale demeurera inchangée mais le Directeur de Délégation deviendra un Directeur de territoire. Cette organisation permettra de mutualiser les moyens (aussi en personnel) et les compétences entre départements d'une même région. Serge Dexet signale que les efforts déjà entrepris ont permis de diminuer sensiblement le déficit de l'association et qu'un retour à l'équilibre budgétaire est espéré pour 2016. De nombreuses interventions des adhérents présents à l'Assemblée ont mis en exergue les craintes et les questions partagées par l'ensemble : comment un Directeur à mi-temps pourra-t-il efficacement remplir toutes les missions qui lui incombent alors qu'un temps plein suffisait à peine ? Comment développer tous les objectifs assignés par le siège avec si peu de moyens humains ? La charge de travail des salariés de la Délégation étant telle, comment imaginer que son champ d'action puisse s'agrandir, alors même que les doléances unanimes exprimées ce jour induisent, au contraire, une augmentation de leur temps de travail ? L'effort demandé aux Délégations est-il aussi partagé par le siège ? Où est la transparence lorsque, l'an dernier, le terme de restructuration était soi-disant exclu et qu'il est communément admis aujourd'hui ? Comment garder confiance quand on a le sentiment que, dès le départ, les dés étaient jetés et de s'être fait balader pendant 2 ans en travaillant sur un projet de réorganisation, en faisant des propositions constructives dont il n'a été tenu aucun cas ? Pourquoi le rejet de la motion sur l'organisation des Délégations, lors de l'Assemblée Générale de Nantes en juin dernier, n'a-t-elle eu aucun effet ? Que se passera-t-il lorsque les bénévoles, insuffisamment soutenus et encadrés, ou quand les salariés, épuisés par leur charge de travail, devront s'arrêter ? Quel impact aura une moindre activité, faute des moyens nécessaires, sur le nombre de nos adhérents, actuellement 450 environ en Ille-et-Vilaine ? Le Directeur régional se dit conscient des difficultés et des contraintes qui pèsent sur les Délégations mais, en l'état actuel, il est impossible de leur accorder des moyens supplémentaires. Serge Dexet reconnaît, notamment, la charge de travail accrue qui repose sur certains salariés et indique qu'il s'agit de sujets sur lesquels travaille le Conseil d'Administration. Il ajoute que l'association est dans une période de transition et il met en garde ses acteurs contre la tentation de regarder chez le voisin. Il affirme que les restructurations qui ont eu lieu ont obtenu l'aval des salariés par l'entremise de leurs représentants syndicaux. Il reconnaît qu'il y a un fossé entre le droit salarial et le militantisme associatif qui n'a, admet-il, pas assez été pris en compte. Il insiste sur la volonté du siège de privilégier le dialogue démocratique au

sein de l'association et indique que le rejet de la motion, lors de l'Assemblée Générale de Nantes, a été, en dépit des apparences, pris en compte et fera l'objet, sans doute, de discussions lors de la prochaine Assemblée Générale. L'AD demande à l'administrateur de faire remonter leurs inquiétudes au siège et qu'il y ait un retour.



VI - Rapport d'activités

1. Les opérations ressources

Catherine Poulain, Attachée de Délégation, a listé, lors de l'AD 2015, les opérations ressources, nombreuses, réalisées en **2015** et qui ont rapporté 84 800 € grâce à l'investissement de 200 bénévoles

sur l'ensemble de ces opérations :

- Les Brioches de l'Amitié du 19 au 25 mars,
- Handidon du 1er septembre au 1er Décembre,
- Les paquets cadeaux, chez Cultura, du 25 novembre 2015 au 2 janvier 2016.
- Les braderies : 2 à la Halle Martenot, à Rennes ; une à St Malo et une petite braderie organisée dans les locaux de la Délégation.

Elle a fait, ensuite, le bilan financier et humain de ces opérations :

- **L'opération paquets cadeaux de 2014 :**

À Rennes : 5 895.42 € (5196.63 € en 2013). 81 bénévoles présents entre une et 13 fois (en 2013 : 122 bénévoles présents entre une et 32 fois mais cette année nous avons accueilli moins d'élèves du Lycée de l'Assomption). 876 h de présence sur 28 journées + le comptage des caisses.

À St Malo : 5 906 € avec une vingtaine de bénévoles dont des élèves du Lycée Maupertuis (5 053 € en 2013 avec 15 bénévoles). L'opération Malouine a connu un franc succès.

- **Le chargement des textiles en 2015 :**

47 140 t. (43 820 t. en 2014) soit 8 742.40 € collectés (9 018.52 € en 2014) pour 3 chargements : février, juin et octobre mais le prix au kilo est passé de 0.18 € à 0.16 €. Sur les 8 742.40 €, 1 200 € correspondent à une participation aux frais de stockage de la part de Gébetex. Il faut savoir que les frais globaux de stockage pour la Délégation sont de : 600 € X 12 mois = 7 200 €.

Une équipe de 3 personnes est présente chaque semaine pour acheminer le textile et les articles braderie de la Rue Danton à l'entrepôt de Vern-sur-Seiche (Temps : 2h).

Cette activité a besoin de nouveaux bénévoles. Nous lançons un appel, n'hésitez pas à en parler autour de vous !

- **Les braderies en 2015 :** (non compris celle organisée à Vitry)

André Amicel, bénévole référent sur les braderies, confirme que 2015 a été une année exceptionnelle : 28 508.33 € (23 256 € en 2013) récoltés sur 4 braderies. Chaque braderie mobilise environ 70 bénévoles (sauf celle organisée Salle Ory à Rennes). André Amicel souligne en particulier le gros travail des bénévoles au niveau du tri, ce qui a permis de mettre à la vente des articles de qualité que les gens ont appréciés. Francis Renard rend hommage à tous les bénévoles des braderies, qui, malgré l'avancée en âge, pointée du doigt par André Amicel, sont toujours très présents et efficaces.

- **HandiDon 2014 et 2015 :**

En 2014, le Siège nous a proposé une nouvelle opération de collecte pour compenser la baisse du mailing au niveau national : la vente de tickets-jeu. Nous avons collecté, à ce jour, 10 337 € à la Délégation et 4 786 € par les établissements.

En 2015, début décembre, nous avons collecté 9 044.05 € dont 3 613 € de vente de livres sur les braderies. Catherine Poulain rappelle qu'une grande collecte de livres a été organisée dans le cadre d'Handidon et que cette première du genre a été compliquée à gérer : 10 000 livres ont été collectés à la Délégation, de début octobre à la mi-novembre, ce qui est colossal ; il faut aussi savoir que sur 10 livres collectés, 4 ne sont pas vendables.

- **Les brioches de l'amitié 2015 :**

58 000 brioches ont été vendues en 7 jours en Ille-et-Vilaine. Le résultat net s'élève à 38 500 € par association. Sur Rennes, la collaboration fut très intéressante avec le Lycée de l'Assomption : 19 élèves ont participé à cette opération. Plus de 106 bénévoles ont été mobilisés (116 en 2012) pour plus de 488 heures de présence, avec des participations qui oscillent entre une et 5 fois (une et 10 fois en 2012). Nous avons vendu plus de 3 990 brioches (4 500 en 2012).

- **La fête du Sourire :**

Nous ne l'avons pas organisée en 2015 du fait de l'Opération des Brioches de l'Amitié. Seuls, le groupe relais de St Malo, lors d'une opération paquets cadeaux (536 €) et celui de Vitré, par une braderie (1 336 €), ont marqué l'évènement.

Francis Renard salue également l'investissement de Nicole Jarno, bénévole sur plusieurs fronts, involontairement absente ce jour. Il confirme enfin que tout l'argent récolté dans ces opérations revient à la Délégation d' Ille et Vilaine pour, notamment, financer ses activités.

2. Activités des Groupes

Le Groupe Initiative (GI)

En 2014, le GI s'était restructuré et développé. En 2015, il poursuit sur sa lancée et compte 25 personnes, dont 13 militants très actifs. Le groupe se retrouve une fois par mois en séance plénière afin d'étudier ensemble les différents projets à mener dans le mois qui suit la réunion.

Parmi les actions réalisées :

- Le développement d'un partenariat avec les responsables du service de transport adapté Handistar et avec la STAR. À l'initiative du groupe, un atelier de découverte du STAR a ainsi eu lieu le 10 Décembre 2015.
- Des rencontres régulières avec les élus locaux sur tout le département au sujet de l'accessibilité, avec des mises en situation (déplacement des élus en fauteuil roulant à la rencontre des commerçants de leur commune). Ces actions se font souvent en lien avec les groupes relais. La question de l'accessibilité sera de nouveau le grand projet du GI en 2016 avec le lancement de la Caravane de l'Accessibilité, faisant suite à la diffusion du baromètre départemental.
- De nombreuses interventions scolaires : 50 ont été menées, dans l'année, sur tout le département, avec le précieux concours des groupes relais de Fougères-Tremblay et de Saint Malo. Ces interventions concernent tous les publics, surtout primaires mais aussi collèges, étudiants et professionnels (ex. : la SNCF et le CHU de Rennes). Pour ses interventions, le GI a conçu un kit de sensibilisation adapté au public concerné et emprunte gratuitement un parcours fauteuil.

Pour poursuivre ses activités et les développer, les représentants du GI ont insisté, lors de l'AD, sur la nécessité de transformer le mi-temps, assuré par Cécile Cottebrune-Desbats, chargée de mission, en temps plein. Une participante à l'AD a posé la question à l'administrateur : pas de salariée = pas de bénévole, pas de bénévoles = pas de groupe initiative ; que doit-on faire ? **Le baromètre accessibilité départemental**

Ce projet a été mené sur deux ans par le GI, épaulé par les GR. Ce baromètre se présente comme la déclinaison au niveau local du baromètre accessibilité national de l'APF.

Un questionnaire a été adressé aux mairies de 18 communes de plus de 5 000 habitants d'Ille et Vilaine (hors Rennes et sa Métropole), afin, par des questions précises, de connaître leur niveau d'accessibilité (écoles, places de stationnement...). Un autre questionnaire, plus subjectif, a été envoyé aux adhérents et bénévoles APF résidant dans ces 18 communes afin qu'ils expriment leur ressenti sur, par ex., l'accessibilité des commerces, des cabinets médicaux et paramédicaux.

Une commune a obtenu le drapeau noir car, malgré 3 relances, elle n'a pas répondu : il s'agit de Châteaugiron. 6 communes ont reçu un drapeau rouge ; 7, un drapeau orange et enfin 4 drapeaux verts ont récompensés les communes les plus accessibles. Une conférence de presse a été organisée le 29 Septembre afin de publier cette carte et le GI a eu la chance de bénéficier d'un très bon écho dans la presse avec une dizaine de publications en 72h, à la fois sur la presse télévisuelle (Journal Télévision Edition du Soir de TV Rennes, Journal Edition Bretagne de France 3...) mais aussi presse écrite (avec de multiples articles dans Ouest France et 20 Minutes notamment) ainsi que sur les canaux numériques (journaux en ligne).

Ce baromètre accessibilité n'a pas pour seul objectif de pointer du doigt les mauvais élèves mais veut, avant tout, tendre la main vers ces 18 communes afin de leur proposer de travailler ensemble la question de l'accessibilité. Dans ce but, le GI a prévu, pour 2016, la mise en route d'une caravane de l'accessibilité qui partira à la rencontre de ces communes pour proposer aux élus une rencontre et un parcours fauteuil. 3 contacts ont déjà été pris.

A plus long terme, le GI envisage de refaire un baromètre, en espérant, cette fois, n'attribuer que des drapeaux verts !

Les Groupes Relais (GR)

GR Fougères / Tremblay

Ce GR existe depuis environ 4 ans. Faute de « combattant », son activité a un peu décliné, puis a repris à partir d'avril 2014 pour monter en puissance, notamment dans le domaine des sensibilisations. Le GR compte une dizaine de permanents et, environ, 50 adhérents et bénévoles.

Le GR travaille sur 3 cantons administratifs, correspondant à 3 CLIC (antennes locales de la MDPH), dans lesquels des adhérents du GR siègent en qualité de membres des Conseils d'Administration. Cette représentation permet d'être au plus près de la population du territoire, population qui souffre de l'éloignement de Rennes et ressent une grande solitude physique et morale.

Le GR siège également à la commission des transports de Fougères et ses environs, avec l'objectif d'atteindre un niveau de coopération efficace comparable à celui qui existe entre l'APF 35 et KEOLIS (STAR, HandiSTAR) sur Rennes et sa Métropole.

Le GR représente aussi les usagers au sein du Centre Hospitalier de Fougères et bientôt celui des Marches-de-Bretagne. Le but recherché de ces représentations est la présence active de l'APF sur le territoire, pour se faire connaître et être bien repéré par la population et les différents instances et organismes administratifs locaux.

Notre développement politique et militant est important et passe par un partenariat actif avec les acteurs locaux, politiques et administratifs.

Sur 9 mois, le GR a mené environ 30 opérations de sensibilisations dans les écoles, principalement en primaire. Le GR a mis en place des « revisites » d'élèves, quelques semaines après la 1^{ère} sensibilisation, ce qui a permis au GR de valider, confirmer et consolider ses actions de sensibilisation. Ces actions, portées par les bénévoles du GR ont eu beaucoup de succès, couronné par l'organisation, dans 3 écoles, de 2 opérations « bol de riz » qui ont permis de récolter environ 1 200 € au profit de l'APF. Le GR exprime lui-aussi la nécessité, pour la poursuite de ces actions, d'augmenter le temps de travail de la salariée en charge du développement des actions associatives.

GR Châteaubourg / Rétiers

Ce groupe est animé par M. Maillet, bénévole. Il y a un an, le groupe s'est élargi en englobant le secteur de Retiers. Il compte, aujourd'hui, une dizaine de membres permanents et actifs. Ce groupe est très militant et accorde une grande importance aux commissions communales accessibilité dans lesquelles il participe très activement. En 2015, toujours dans cette démarche militante, le groupe a souhaité impliquer Retiers en y créant une mobilisation « Accéder7exister », comme il avait déjà pu le faire sur Châteaubourg. Il s'agit d'une opération menée en 2 temps : en début d'après-midi, une rencontre avec les élus est organisée puis, ensuite, les militants du GR déambulent dans les rues commerçantes de la commune avec des silhouettes rouges, oranges et vertes apposées devant les commerces en fonction de leur niveau d'accessibilité. La presse est bien évidemment conviée à cet événement. Cette opération, l'une des plus intéressantes menées par le groupe, a mobilisé une trentaine de personnes autour de la table : élus, services techniques, union des commerçants, commerçants eux-mêmes, autres associations...

Le groupe a également participé activement au baromètre accessibilité départemental, (pour mémoire, Châteaubourg a obtenu un drapeau orange) et France 3 est venu, à Châteaubourg, illustrer notre baromètre en y réalisant un reportage avec quelques membres du groupe et la mairie.

Le groupe de Châteaubourg / Retiers souhaite monter en puissance et s'investir, à l'instar du GR de Fougères / Tremblay, qu'ils ont contacté à cette fin, dans les interventions scolaires en 2016. Pour ce faire, l'appui et la compétence de la salariée, chargée de mission auprès des GR, lui est indispensable mais passe nécessairement par l'augmentation du temps de travail de cette dernière. Le groupe s'associe complètement aux revendications, dans ce sens, des autres GR et du GI.

GR de Vitré :

Nelly Baguelin, animatrice du GR, indique que le GR s'implique principalement dans les opérations ressources, notamment les braderies qui, en 2015, ont permis de récolter 1 500 €. Le groupe a également participé aux « brioches de l'amitié » et aux « paquets cadeaux ». Le GR travaille actuellement sur un rapprochement avec le GR de Fougères/Tremblay afin de partager leurs compétences (sensibilisations / opérations ressources / rencontres conviviales).

GR de Redon :

Depuis Septembre 2015, Claire Barbu, animatrice stagiaire à la Délégation, anime les « Cafés Papote » sur Redon. Le principe est simple : un thème, un lieu correspondant à ce thème (café, mairie), un café/thé et une discussion sur ce thème. Le groupe de participants est un groupe de jeunes dynamiques résidant à Redon, dont Lilian, venu témoigner lors de l'AD. Ce dernier a, notamment, évoqué les difficultés d'accessibilité (pas de commissions pendant 5 ans), de logements et de transports rencontrées sur la commune. A partir de janvier 2016, le groupe veut réfléchir sur les actions

militantes qu'il est possible de mener sur ce territoire. René Lefeuvre a ajouté qu'il a évoqué, avec la sous-préfète, la question de l'accessibilité en général sur le pays de Redon et, en particulier, le non-respect de la réglementation.

GR de Saint Malo / Dinard :

Le groupe relais St Malo / Dinard compte aujourd'hui une quinzaine de personnes qui se réunissent deux fois par mois : le 2^{ème} jeudi du mois à la Maison de la Famille, 1 place Anne de Bretagne, et le 4^{ème} mardi du mois au SESSD, 11 rue Claude Bernard à St Malo de 14h à 16h. Au cours de l'année, ce groupe a essentiellement travaillé sur les problèmes d'accessibilité. Pour cela, il a organisé, au mois de mai, une manifestation de sensibilisation des commerçants de Dinard. Suite à des contacts avec Mme Levillain, adjointe au maire de St Malo et vice présidente du CCAS, les membres du GR ont également participé à une réunion avec une quinzaine d'autres associations pour envisager ce qu'ils pourraient faire en commun pour améliorer l'accessibilité à St Malo. Louis Le Guern a rappelé, à cet égard, que la ville s'est vue attribuer un carton rouge dans le cadre du baromètre départemental de l'accessibilité. Le travail du GR avec le Lycée Maupertuis et la collaboration active d'une enseignante, Mme Le Doaré, leur a permis de mettre en place un « atelier » de 3 élèves dédié à l'accessibilité de la voirie. Des contacts avec une enseignante du Lycée « La Providence » devrait, par ailleurs, aboutir à la création d'un groupe de travail sur « tourisme et accessibilité ». Le groupe relais s'est aussi fortement impliqué dans les différentes opérations ressources : brioches de l'amitié, paquets cadeaux (avec 2 opérations pour Noël mais aussi pour les fêtes des mères et des pères), Handidon, braderies...

Le Groupe EPO « Entraide Polio Ouest »

Monique Berlan, animatrice du groupe, rappelle brièvement son **historique** : créé en 2013 avec pour objectifs l'entraide et la sensibilisation des professionnels de santé et l'espoir de la création d'un réseau régional de soins polio, le groupe comprend aujourd'hui plus de 50 membres dont une quarantaine est adhérente à l'APF et répartie sur 7 départements : 20 en Ille et Vilaine, 10 dans les Côtes d'Armor, 8 dans le Morbihan, 5 dans le Finistère, 3 dans la Loire Atlantique, 2 dans la Sarthe et une dans le Calvados.

Monique Berlan fait ensuite le point sur les **actions menées en 2015**, avec Daniel Morin et le soutien très apprécié de Cécile Cottebrune-Desbats, chargée de mission à la Délégation :

- 1. La communication et les contacts** : concrétisés par la diffusion d'informations (affiches) vers les professionnels (appareillage) ; la diffusion du CR du 29 avril 2015 ; la diffusion d'infos sur le site APF Région Bretagne ; l'établissement de contact relais dans plusieurs Délégations APF (France Michel (22), Christian Liard (29), Danièle Van Lede (56), Annick Haise (14), Michel Fleury (44)) ; enfin, le Centre de Rééducation de l'Arche au Mans (Jean Bureau).
- 2. La multiplicité des échanges, une particularité de l'inter région** : échanges mails /téléphone vers (ou de) toute la France ; relations médias (journaliste RFI à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre la poliomyélite) ; Alimentation de l'espace Entraide Polio Ouest sur le site APF 35 (actualités, vie du groupe, interview...).
- 3. Les réunions** : participation au 5^{ème} Congrès Poliomyélite à Paris en avril ; préparation de la rencontre annuelle ; 3^{ème} Rencontre Polio le 29 avril avec de nombreux intervenants et env. 50 participants.
- 4. Les actions APF** : Colloque handicap à Rennes ; participation à la manifestation de l'APF contre l'ordonnance « accessibilité ».

5. **Un temps de rencontre et de convivialité** le 15 septembre : une balade dans le golfe du Morbihan avec une halte sur l'Île aux Moines (20 participants).

Le programme des Journées Découvertes en 2016

- Jeudi 18 février : Musée du château de Mayenne (53) ; histoire du château à travers des vestiges archéologiques et des collections d'objets du haut Moyen-Age.
- Jeudi 17 mars : Escal-Atlantic à Saint-Nazaire (44) ; découverte des ambiances et des espaces des paquebots transatlantiques.
- Jeudi 14 avril : Musée du vignoble Nantais à Le Pallet (44) ; découverte de l'alchimie du vin de la plantation à la vinification.
- Jeudi 19 mai : Terra Botanica à Angers (49) ; découverte d'un parc hors du commun.
- Jeudi 30 juin : Site des Mégalithes à Locmariaquer (56) ; promenade au milieu des tombeaux de nos ancêtres.
- Jeudi 21 juillet : Village des chaumières de Kerinet à Saint-Lyphard (44) ; découverte de la vie et des coutumes des peuples des habitants de ce village de 18 chaumières.
- Jeudi 8 septembre : Grand parc des légendes à Frossac (44) ; espace de 33 ha consacré aux contes, légendes et superstitions.
- Jeudi 13 octobre : La Michaudière à Bagnoles de L'Orne (61) ; visite d'une ferme un peu spéciale.